

# E 5022

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 janvier 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 janvier 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de M. Emmanuel JAHAN, membre titulaire français en remplacement de M<sup>me</sup> Nathalie CHADEYRON, membre démissionnaire.

15407/09.





CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 6 novembre 2009 (09.11)  
(OR. en)

15407/09

SOC 654

**NOTE POINT "I/A"**

---

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des Représentants permanents / Conseil

---

n° doc. préc.: 14140/09 SOC 574

---

Objet: **Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail:**

**- Nomination de M. Emmanuel JAHAN, membre titulaire français en remplacement de Mme Nathalie CHADEYRON, membre démissionnaire**

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Nathalie CHADEYRON, membre titulaire dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs (France) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010:

M. Emmanuel JAHAN  
Air France  
149 Avenue Louise  
BE-1050 BRUSSELS  
Tel.: + 32 2 541 42 78  
*e-mail: emjahan@airfrance.fr*

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, telle qu'elle figure en annexe; et
  - b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
portant remplacement d'un membre titulaire  
du conseil de direction de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

---

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail <sup>1</sup>, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) par sa décision du 19 novembre 2007 <sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2010 ;
- (2) un siège de membre titulaire, dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Nathalie CHADEYRON;
- (3) l'Organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

DÉCIDE :

---

<sup>1</sup> JO L 139 du 30. 5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 282 du 24.11.2007, p. 10.

Article unique

M. Emmanuel JAHAN est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Nathalie CHADEYRON, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

---